



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 18098

Texte de la question

La population de l'île de l'océan indien Anjouan a quasi unanimement exprimé le souhait de réintégrer l'ensemble français. Les habitants d'une autre île, Mohéli, moins peuplée mais encore davantage déshéritée, ont exprimé une demande semblable. M. Jean-Jacques Weber demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il existe tant sur le plan constitutionnel qu'au niveau des relations internationales des obstacles à la satisfaction de cette requête, et quelle est la position du Gouvernement par rapport à ces demandes.

Texte de la réponse

S'agissant des revendications indépendantistes anjouanaise et mohélienne, la France soutient pleinement et activement les efforts de médiation engagés par l'Organisation de l'unité africaine depuis le mois d'août 1997 pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique à cette crise intérieure dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriales de la RFIC. C'est pourquoi nous avons assisté en tant qu'observateurs à la conférence intercomorienne d'Addis-Abeba en décembre 1997 et à la réunion à Mohéli, en janvier dernier, de la commission de suivi de la mise en oeuvre des accords. C'est pourquoi, également, nous avons, aux côtés de nos partenaires de la commission de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), appelé, le 29 avril 1998, les parties concernées à poursuivre leur dialogue sous l'égide de l'organisation de l'unité africaine. Nous sommes convaincus que la solution aux problèmes difficiles que connaît actuellement la RFIC ne peut être trouvée que dans la négociation entre toutes les parties, gouvernement aussi bien qu'opposition ou indépendantistes anjouanais et mohéliens. Nous les appelons, dans le même temps, à faire prévaloir la sagesse et la modération et à s'abstenir de tout recours à la force pour résoudre leurs différends. Nous appelons, enfin, les donateurs à se mobiliser pour pouvoir apporter à l'ensemble de la population comorienne l'aide humanitaire et économique nécessaire au retour à une situation normale. La France, pour sa part, a déjà alloué à la mi-juillet, sur le fonds d'aide à la coopération (FAC), un crédit de 20 MF en faveur de projets de développement économique et social de la RFIC, afin de faciliter, notamment, la reprise du dialogue inter-îles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18098

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4369

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5399